

Le Groupe OXYMETAL, leader de la découpe industrielle depuis plus de 40 ans, propose à ses clients un service complet allant de l'approvisionnement de la matière première au contrôle final du produit et à sa livraison. Il intègre, dans ses relations avec les différentes parties intéressées, les préoccupations sociales et environnementales, en particulier sur les thèmes suivants :

SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous sommes pleinement conscients de notre responsabilité envers nos collaborateurs et nous nous inscrivons dans une recherche permanente d'amélioration.

QUALITE ET ENVIRONNEMENT

Des axes forts d'engagement et d'exigences sont déployés dans le cadre de nos politiques Qualité et Environnement.

ETHIQUE

Dans le cadre de ses relations commerciales, le Groupe OXYMETAL promeut tant en interne qu'en externe des valeurs de loyauté, d'équité, de responsabilité et d'éthique.

Philippe CHEDRU
Président du Groupe OXYMETAL
Le 06/04/2026

VALEURS LIEES A LA SECURITE ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Groupe OXYMETAL met la santé et la sécurité au travail au cœur de ses préoccupations. La protection des collaborateurs contre les blessures au travail et les maladies professionnelles constitue un objectif permanent, objet de la Politique Sécurité Groupe.

En conséquence, afin de renforcer cette démarche, le Groupe OXYMETAL a mis en place des procédures au sein de l'ensemble de ses sites afin de voir strictement appliquer les mesures suivantes :

- Veiller à ce qu'en matière de sécurité entre autres, la réglementation soit respectée au travers notamment
 - o De la mise à jour des documents d'évaluation des risques professionnels,
 - o Du maintien de la conformité et de la sécurité des machines,
 - o De la manipulation des produits chimiques
 - o De la protection contre les incendies,
- Analyser les postes à risques, rechercher systématiquement les causes profondes des accidents du travail, mettre en place des mesures de prévention
- Accueillir, accompagner et former les nouveaux collaborateurs Et ensuivre l'intégration
- Exiger le port des EPI
- Informer et former les collaborateurs, et mettre en place des procédures pour un travail en sécurité
- Suivre les progrès en matière de sécurité par des indicateurs pertinents.

HARCELEMENT – DISCRIMINATIONS - HANDICAP

Le Groupe OXYMETAL condamne fermement toute forme de harcèlement ou de discrimination au travail.

Toute plainte donne lieu à une enquête interne.

Nos collaborateurs sont sensibilisés afin d'être vigilants aux situations de harcèlement, de discrimination ou d'agissements sexistes qui pourraient se produire, tant en interne que lors de relations avec des tiers. Un référent Harcèlement a été nommé sur chaque site afin de faciliter la communication. En cas d'alerte, les services support accompagnent le personnel d'encadrement afin de réagir immédiatement, préserver les collaborateurs concernés et prendre toutes mesures rendues nécessaires par la situation.

En outre, le Groupe OXYMETAL se mobilise pour faciliter la communication autour du handicap au travail.

Inscrit dans une démarche de lutte contre les discriminations, le Groupe OXYMETAL informe et sensibilise ses collaborateurs via des communications internes, mais également ses futurs collaborateurs et partenaires via le site internet du Groupe et les réseaux sociaux, sur son engagement pour l'insertion et le maintien dans l'emploi et en faveur de la non-discrimination.

Un référent Handicap a été désigné au sein de l'entreprise et une adresse mail dédiée (accompagnement.handicap@oxymetal.com) a été créée afin de faciliter la communication interne comme externe sur le sujet.

RECRUTEMENT ET FORMATION DES COLLABORATEURS

L'ensemble des postes du Groupe OXYMETAL est ouvert à tout candidat ou collaborateur présentant les compétences et les aptitudes compatibles et la motivation attendue, sans considération d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, d'origine, de handicap ou tout autre facteur susceptible de caractériser une discrimination.

Le Groupe développe des partenariats avec des cabinets de recrutement externes et des agences de travail temporaire, afin d'une part de favoriser les interactions avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle et de l'emploi, et d'autre part de s'assurer du respect de cette exigence de non-discrimination.

Soucieux de permettre à ses collaborateurs de développer leurs compétences, être reconnus et transmettre leur savoir-faire, et parce que la formation est un gage d'amélioration de la sécurité au travail et de la qualité de ses prestations, le Groupe OXYMETAL dispose de son propre centre de formation : OXYMETAL EXCELLENCE, certifié QUALIOP1 depuis 2021.

Ce centre de formation, dédié en priorité aux collaborateurs du Groupe OXYMETAL, permet une actualisation permanente des compétences afin de proposer des produits et des solutions d'excellence à nos clients. Il permet également à certains de nos collaborateurs de devenir des formateurs occasionnels intervenant dans des domaines tels que l'excellence opérationnelle, la sécurité ou encore la prévention des risques et des accidents.

Les formations dispensées au sein d'OXYMETAL EXCELLENCE poursuivent de multiples objectifs :

- Adapter les compétences des collaborateurs aux nouvelles attentes des clients
- Renforcer les compétences des collaborateurs, dans les domaines nécessaires au soutien de la stratégie du Groupe
- Développer des talents dans les métiers dont le Groupe a besoin pour sa croissance
- Aider les managers à mener le changement nécessaire à la prévention des risques et des accidents, et renforcer la responsabilité sociétale du Groupe
- Aider les collaborateurs à s'approprier le Groupe dans toutes ses dimensions et ses valeurs.

OBLIGATION DE VIGILANCE – TRAVAIL CLANDESTIN

Intervenant à titre principal en qualité de sous-traitant pour ses clients, le Groupe OXYMETAL se doit de répondre à toutes sollicitations de ces derniers dans l'exercice de leur obligation de vigilance telle qu'imposée par les dispositions des codes du travail et de la sécurité sociale.

Le Groupe OXYMETAL dispose d'une adresse mail dédiée à ces demandes : vigilance.groupe@oxymetal.com et s'engage à leur répondre à première demande.

En outre, pour chacune de ses entités juridiques, le Groupe OXYMETAL peut assurer à ses clients et fournisseurs :

- Qu'elles sont régulièrement enregistrées au Registre du Commerce et des Sociétés
- Qu'elles procèdent aux déclarations exigées par les organismes de protection sociale et par l'Administration Fiscale
- Qu'elles établissent des bulletins de paie à leurs salariés, et tiennent un livre et un registre du personnel
- Qu'elles remettent à chacun de leurs salariés un contrat de travail ou une lettre d'engagement ou tout autre document prévu par une convention ou un accord collectif attestant de la date d'embauche
- Qu'elles n'emploient pas de salariés étrangers démunis de titre les autorisant à exercer une activité salariée en France
- Qu'elles sont, d'une manière générale, en règle avec toutes les obligations prescrites par les dispositions légales et réglementaires afférentes à l'emploi de personnes.

SUIVI DE LA CHARGE DE TRAVAIL - ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE – DECONNEXION - TELETRAVAIL

Le Groupe OXYMETAL veille à ce que ses collaborateurs puissent trouver un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée et familiale.

Outre les entretiens professionnels, des entretiens individuels sont réalisés chaque année, pour l'ensemble des collaborateurs, au cours desquels ces derniers sont amenés à s'exprimer sur leur perception de leur charge de travail, leurs conditions de travail et leur satisfaction au poste occupé. Les collaborateurs employés dans le cadre d'un forfait annuel en jours font l'objet d'un suivi annuel de leur charge de travail à travers des mêmes entretiens individuels.

Le Groupe OXYMETAL a élaboré et déployé une charte informatique, rappelant et explicitant les modalités d'exercice du droit à la déconnexion.

Enfin, dès lors que le poste le permet, et suivant les nécessités, la mise en place de télétravail régulier ou ponctuel peut être envisagée et organisée, en accord avec la charte télétravail du Groupe OXYMETAL.

DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX

Le Groupe OXYMETAL veille à respecter les droits sociaux fondamentaux ainsi que les recommandations principales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment en ce qui concerne :

- Le non-recours au travail des enfants et le respect de l'âge minimum d'admission à l'emploi,
- Le non-recours à l'esclavage moderne, c'est-à-dire le travail forcé ou obligatoire, la servitude et la traite des êtres humains
- La non-discrimination à l'emploi et au travail,
- L'équité des rémunérations et notamment le respect du salaire minimum, l'égalité de rémunération homme / femme ou des avantages sociaux (mutuelle, intéressement, etc.)

- La liberté syndicale et le droit à la négociation collective, notamment par le biais des CSE et des représentants élus du personnel,
- Le respect des temps de travail en conformité avec la réglementation et les différentes conventions collectives applicables.

Le Groupe OXYMETAL se fixe pour objectif une tolérance zéro quant à d'éventuelles dérives associées aux différentes questions sociales et de droits humains évoquées ci-dessus et attend de ses partenaires et autres parties intéressées la même intransigeance.

VALEURS LIEES A LA QUALITE ET L'ENVIRONNEMENT – AMELIORATION CONTINUE

CERTIFICATION ISO 9001 ET POLITIQUE QUALITE

Le Groupe OXYMETAL est certifié conforme à la norme ISO 9001 : 2015 et a pour priorité l'amélioration continue de la qualité et des services, en phase avec les attentes des clients.

Le Groupe OXYMETAL a mis en place une politique qualité basée sur les axes suivants :

- la satisfaction client
- l'excellence des produits et prestations
- la modernisation continue des matériels de production
- l'épanouissement du personnel et le développement des compétences
- la volonté continue d'amélioration.

La coopération et la fiabilité de notre chaîne d'approvisionnement, à tous les niveaux, sont essentielles pour garantir à nos clients le meilleur taux de service. Le Groupe OXYMETAL a donc élaboré des Conditions Générales d'Achat applicables à ses relations avec ses propres fournisseurs et sous-traitants, lesquelles précisent expressément les exigences du Groupe en matière de traçabilité, de conformité, de sécurité des produits, de qualité, de respect des délais, éthique...

TRAITEMENT DES NON CONFORMITES

Le Groupe OXYMETAL est garant de la conformité de ses productions à la commande du Client et aux spécifications techniques qui lui auront été communiquées en amont de cette dernière.

Nous assurons la traçabilité de nos productions, réalisées en interne ou sous-traitées.

Les produits propres commercialisés par le Groupe OXYMETAL sous la marque OSC, dès lors qu'ils sont soumis à une réglementation spécifique, font l'objet d'un marquage CE conforme, et sont délivrés avec notice d'instructions et Déclaration de conformité CE.

Toute non-conformité, résultat d'audit, retour d'information client, dysfonctionnement concourt à mettre en place des actions correctives et/ou préventives, par la recherche approfondie des causes des anomalies avérées ou potentielles et le choix de solutions adéquates.

Chacune des actions définies et mises en œuvre n'est définitivement close qu'après vérification de son efficacité.

CERTIFICATION ISO 14001 ET POLITIQUE ENVIRONNEMENT

Le Groupe OXYMETAL est certifié ISO 14001 : 2015 et s'engage à réduire son impact environnemental.

Le Groupe OXYMETAL a mis en place une politique Environnement sur les quatre axes suivants :

- la réduction de la quantité de déchets non recyclés
- la réduction de la consommation d'énergie relativement aux volumes de production
- la maîtrise de la consommation d'eau
- la maîtrise de la consommation de produits chimiques et/ou toxiques

Des objectifs d'amélioration sont fixés sur chacun de ces axes et des indicateurs nous permettent de mesurer les progrès réalisés.

Le Groupe OXYMETAL a également mis en place une évaluation de son impact carbone et est en mesure de le décliner à la pièce produite.

VALEURS LIEES A L'ETHIQUE

ETHIQUE DES ACHATS ET POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Toutes les affaires commerciales de l'entreprise et les négociations impliquant nos collaborateurs et représentants doivent être conduites sur une base éthique, juridique, et dans des conditions conformes aux usages du commerce. Elles sont régies par la politique d'Achats Responsables du Groupe OXYMETAL.

Tous les collaborateurs du Groupe OXYMETAL sont tenus à la bonne conduite des affaires avec les fournisseurs, les partenaires commerciaux, les clients, et les clients de nos clients.

Les collaborateurs du Groupe doivent veiller à ne pas compromettre le Groupe OXYMETAL par des actes illicites. A cet effet, ils doivent veiller :

- A sélectionner avec discernement leurs partenaires en tenant compte de leurs compétences et de leur réputation
- A définir précisément les prestations attendues de ou par ces partenaires et la rémunération à laquelle celles-ci donnent droit
- A s'assurer de la réalité et de l'importance des prestations accomplies, et de la cohérence de la rémunération avec les prestations fournies
- A sélectionner les fournisseurs sur la base de critères définis et objectifs

POLITIQUE RELATIVE AUX CADEAUX ET INVITATIONS

La négociation et l'exécution des contrats ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, ou de favoritisme. Ainsi, aucun collaborateur ne doit accorder, directement ou indirectement à un tiers, des avantages indus, de quelque nature qu'ils soient et par quelque moyen que ce soit, dans le but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou un traitement de faveur.

Ainsi, des cadeaux ou avantages reçus ou offerts doivent être d'une valeur strictement symbolique et conforme aux pratiques usuelles du marché concerné. Les collaborateurs ne sont pas autorisés à accepter ou proposer de cadeaux susceptibles d'influencer une décision ou de compromettre leur objectivité.

Les cadeaux reçus sont systématiquement mutualisés afin d'assurer transparence, équité et conformité avec nos engagements éthiques.

Les invitations à des événements à caractère culturel ou sportif peuvent être acceptées ou proposées, dans une limite d'une fois par an et par collaborateur, client ou fournisseur, sous réserve qu'elles répondent à un objectif professionnel légitime.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET APPROBATION DES TRANSACTIONS SENSIBLES

Le Groupe OXYMETAL applique une tolérance zéro à la corruption, l'extorsion ou la subornation dans ses relations d'affaires. Le Groupe insiste sur l'honnêteté, la transparence et l'équité dans tous les aspects des activités et exige les mêmes qualités dans les relations avec l'ensemble de ses interlocuteurs professionnels. Ainsi toute transaction, en particulier celles considérées comme sensibles ou à fort enjeu, est soumise à un processus de validation rigoureux reposant sur le principe de séparation des responsabilités. Conformément à nos procédures internes, chaque opération doit être approuvée par trois personnes distinctes : l'émetteur, le signataire et l'approbateur final. Ce dispositif garantit un contrôle renforcé, limite les risques d'erreur ou de fraude, et assure une traçabilité complète des décisions.

LOYAUTE DANS LES RELATIONS COMMERCIALES

La libre concurrence n'autorise pas pour autant les entreprises et opérateurs économiques à user de procédés contraires aux usages loyaux du commerce.

Si nous avons à cœur de nous prémunir et nous défendre contre tout acte de concurrence déloyale qui pourrait nous atteindre, le Groupe OXYMETAL veille également à exercer son activité et développer sa clientèle dans le respect des principes de loyauté commerciale.

De même, le Groupe OXYMETAL est vigilant quant à la gestion de ses relations commerciales avec ses partenaires, qu'ils soient fournisseurs ou clients, afin d'inscrire ces relations dans la durée.

Dans le cas où ces relations commerciales devraient prendre fin, et hors cas de faute du partenaire, le Groupe OXYMETAL veille à ce que les modalités de rupture des relations commerciales soient respectées si elles ont été convenues par avance, ou à déterminer des conditions de rupture équilibrées soit par voie de négociation soit en notifiant la rupture et en respectant un préavis raisonnable.

Le Groupe OXYMETAL est attentif à ce que ses partenaires commerciaux prennent les mêmes engagements à son encontre.

PREVENTION DES CONFLITS D'INTERET

Chaque collaborateur doit veiller à éviter les rapports avec des tiers susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêt et ou de nature à faire naître un doute sur son intégrité.

Dans l'hypothèse où ils seraient confrontés à un risque de conflit d'intérêt, les collaborateurs sont invités, dans un esprit de transparence et de loyauté envers le Groupe OXYMETAL, à en informer leur hiérarchie et s'abstenir de toute immixtion dans les relations que le Groupe entretient avec le tiers concerné.

RESPONSABILITE FINANCIERE

Soucieux de préserver la confiance de ses partenaires financiers, le Groupe OXYMETAL s'assure de répondre systématiquement à la réglementation en termes de responsabilité financière. Ainsi, chaque année, l'intégralité des comptes du Groupe font l'objet d'un audit par des commissaires aux comptes qui en certifie la conformité. Les liasses fiscales du Groupe font ensuite l'objet d'une publication annuelle.

CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Soucieux de préserver la confiance accordée par ses partenaires, le Groupe OXYMETAL est attentif à ce que chacun de ses collaborateurs, quel que soit son niveau d'intervention, veille avec la plus grande rigueur à la qualité et à la précision des informations qu'il communique à l'intérieur du Groupe. De même, les collaborateurs sont informés qu'ils ne doivent pas divulguer à l'extérieur du Groupe les informations confidentielles qu'ils détiennent en raison de leurs fonctions ou incidemment du fait de leur appartenance au Groupe. Les collaborateurs ne peuvent pas non plus communiquer d'informations confidentielles à d'autres collaborateurs du Groupe qui ne sont pas habilités, de par leurs fonctions, à en prendre connaissance.

Afin de préserver son savoir-faire, mais également préserver les informations relatives à nos clients, le Groupe OXYMETAL dispose de formulaires destinés à recueillir un engagement de confidentialité et de respect de la propriété intellectuelle de la part de tout visiteur se rendant sur un site de production. De même, des accords spécifiques de confidentialité peuvent être conclus avec des clients ou fournisseurs, que le Groupe OXYMETAL s'engage à faire respecter au sein de son organisation.

PREVENTION DE LA CONTREFAÇON

Le Groupe OXYMETAL intervient à titre principal en qualité de sous-traitant industriel, ses Clients pouvant disposer de droits de propriété intellectuelle.

Cependant, le Groupe OXYMETAL dispose également de produits propres protégés par plusieurs brevets, lesquels sont développés, produits et commercialisés sous la marque déposée OSC. La marque OXYMETAL est elle-même protégée par des droits de propriété intellectuelle.

En conséquence, de manière générale, tant vis-à-vis de ses propres produits que de ceux de ses clients, le Groupe OXYMETAL contribue à la prévention de la contrefaçon, et informe et sensibilise ses fournisseurs et sous-traitants afin de les associer à cette démarche, notamment via ses conditions générales d'achats.

En particulier, le Groupe OXYMETAL est vigilant à la prévention de pièces contrefaites au sens de la définition donnée par la norme EN9100 : 2016.

« Pièce contrefaite : Une copie non autorisée, une imitation, une pièce de substitution ou une pièce modifiée (par exemple, matière, pièce, composant) sciemment présentée comme étant une pièce spécifiée d'origine provenant d'un fabricant concepteur ou autorisé.

Exemple non exhaustif de pièce contrefaite : fausse identification de marquage ou d'étiquetage, classe inexacte, faux numéro de série, faux date-code, documentation ou caractéristique de performance falsifiée ».

Afin d'éviter que de tels articles ou pièces n'intègrent nos installations ou nos processus de production, le Groupe OXYMETAL :

- Sélectionne ses fournisseurs en tenant compte de leur capacité à respecter nos conditions générales d'achat et à satisfaire notamment à nos exigences de traçabilité
- Met à l'écart dans notre système ERP tout fournisseur douteux ou avéré frauduleux afin d'éviter toute poursuite de relation commerciale tant qu'un doute subsiste
- Atteste que les documents relatifs à la conformité d'une commande sont établis sur papier à en-tête portant le logo du Groupe et revêtu du cachet de la société l'ayant établi
- Alerte immédiatement ses clients dès lors qu'il est découvert un produit douteux susceptible de caractériser une contrefaçon les concernant
- Sensibilise l'ensemble de son personnel ainsi que ses sous-traitants et fournisseurs

DISPOSITIFS D'ALERTE ET DE SIGNALEMENT

Le Groupe OXYMETAL met à disposition de l'ensemble de ses parties intéressées – collaborateurs, intérimaires, clients, fournisseurs, sous-traitants et tout tiers en relation avec le Groupe – des dispositifs permettant de signaler, en toute sécurité, tout comportement ou situation non conforme à ses engagements.

Ces dispositifs couvrent notamment les thématiques suivantes :

- droits humains et conditions de travail,
- santé et sécurité,
- environnement,
- éthique des affaires et lutte contre la corruption,
- pratiques commerciales ou comportements contraires aux valeurs du Groupe.

En interne, accessibles aux employés et intérimaires, le Groupe s'appuie sur une solution d'alerte sécurisée, accessible 24h/24, permettant aux lanceurs d'alerte d'effectuer un signalement de manière confidentielle et anonyme : 2D SECURE WHISTLEBLOWING.

Pour toutes les autres parties prenantes, une adresse mail est disponible afin de signaler tout constat de dérive quant à ces sujets : vigilance.groupe@oxymetal.com.

Le Groupe OXYMETAL s'engage à protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles et à assurer un traitement transparent et respectueux des droits de chacun.

Ces dispositifs contribuent à prévenir les risques, renforcer la culture d'intégrité et améliorer en continu les pratiques du Groupe.